

Compte rendu de l'atelier n° 3 – Session 2 –
« Un écosystème urbain adapté à son milieu »
du 11 juillet 2022

1) Incinération / Déchets

La fiche action 44 (cf annexe) est présentée par Mme Sarah Gentil (élue référente sur ces thématiques) ;

Actuellement, la centrale énergie déchet (incinération) se situe à Beaubreuil et a vu le jour en 1989, et commence à être vétuste et le coût pour la rénover et la mettre aux normes reste très élevé.

L'idée serait de construire sur le même site une nouvelle unité de valorisation énergétique (UVE) plus performante qui permettrait de moins incinérer, de valoriser et de réhabiliter et serait mutualisée avec la Creuse et le reste du département de la Haute-Vienne.

Une concertation sur le territoire Haute-Vienne/Creuse va avoir lieu en septembre et octobre avec 2 garantes nommées par la commission nationale du débat public animeront les débats et seront chargées de la bonne participation du public. A l'issue, elles rédigeront un rapport dont les élus prendront connaissance avant de faire leur choix.

Actuellement, un travail sur la réduction des déchets est réalisé avec comme objectif de baisser la production de 20% sur 10 ans en réduisant et en réemployant les déchets.

En parallèle, il est demandé aux usagers de faire du compost.

Il a été installé dans les déchetteries des zones de récupération gratuites.

Il faut valoriser, innover, faire adhérer et rayonner.

Un des membres trouve très bien l'idée de mutualisation avec la Creuse et espère voir sur d'autres thèmes la mutualisation.

2) Energie / Espaces naturels

Les fiches actions 38 – 42 – 43 – 45 – 37 – 36 ci-jointes sont présentées par Mme Emilie Rabeteau (élue référente).

• Création d'un pôle d'excellence « transition écologique » (fiche action 38)

Concernant l'énergie, l'idée est de répondre au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

LM a décidé de créer un pôle attractif, centré sur les nouvelles technologies.

Une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée et sera choisie en septembre.

Des appels à projet seront lancés et des investisseurs se positionneront et devenant par la suite des partenaires.

• Favoriser la création d'unités de production de biogaz sur le territoire (fiche action 42)

LM va soutenir et aider les différents projets de méthanisation.

La création d'un méthaniseur pourrait être envisagé vers le lycée des Vaseix. Il est aussi prévu de développer les méthaniseurs agricoles.

- Développer les réseaux de chaleur (fiche action 43)

Logement alimenté à moindre coût que par le chauffage plus classique au gaz, fioul ou électricité.

Projet d'extension sur le Sablard ⇒ 3 délégataires positionnés

En lien aussi avec le projet UVE, la création du réseau en centre-ville de Limoges.

- Favoriser la production d'électricité photovoltaïque et développer la filière d'hydrogène vert (fiche action 45)

Pousser à ce que les entreprises adhèrent à ce type de production pour que les usages évoluent progressivement en substitution des énergies fossiles, afin d'émettre moins de CO².

Un diagnostic a été fait pour cibler les parcelles qui pourraient être privilégiées pour le développement de panneaux photovoltaïques

Des échanges avec les collectivités, communes concernées et développeurs ont lieu pour que les projets puissent correspondre à la politique de développement que souhaite mettre en œuvre Limoges Métropole. Limoges Métropole peut être investisseur au sein des sociétés de projets constituées avec des opérateurs privés. Cela permettra à terme de constituer des ressources pour le budget de la communauté urbaine.

Le dossier de Centrale situé à Bonnac sera déposé en fin d'année.

Hydrogène ⇒ L'idée au plan national est de développer des stations hydrogènes tous les 100 kms : Un opérateur privé s'est positionné pour créer un électrolyseur sur notre territoire et évidemment, Limoges Métropole soutient le projet et pourrait même investir dans la société de projet qui sera créée.

Un des membres pose la question s'il y aura des ombrières sur le futur parking du Mas-Martin à Veyrac. C'est la commune qui instruit ce dossier. Limoges Métropole a proposé à la commune de se rapprocher du Centre Régional des Energies Renouvelables pour faire l'étude de faisabilité.

- Connaître et protéger la biodiversité du territoire (fiche action 37)

3 trames existent actuellement : verte, bleue et noire et sera complété par une trame brune qui concerne l'identification de ce qui se trouve dans le sol

- Préserver les espaces naturels et la qualité des cours d'eau (fiche action 36)

Limoges Métropole va signer avec plusieurs partenaires un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques : Agence de l'eau Loire Bretagne, Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'Agriculture et l'Office International de l'Eau. D'autres partenaires seront associés comme les associations de protection de la nature, le syndicat des étangs, l'office français de la biodiversité,...

De nombreuses actions seront menées avec un programme de l'ordre de 7 millions d'euros pour les 6 prochaines années, en vue d'améliorer la qualité de nos rivières, restaurer la continuité écologique, les zones humides et la biodiversité.

3) Transition Hydrique / Eau

Les fiches actions 17 – 46a – 46b – 46c ci-jointes sont présentées par M. Philippe JANICOT (élu référent).

- Limoges Métropole – territoire en transition hydrique (fiche action 17)

L'objectif est de ne pas perdre cette chance d'avoir sur notre territoire une eau de qualité et en quantité. Il faut mettre en avant cet atout.

Il faut être vigilant sur le captage.

- Cycle de l'eau : sécuriser la gestion des eaux pluviales (fiche action 46a)

La quantité de l'eau est à peu près la même chaque année, c'est surtout comment elle tombe qui ne donne pas le même résultat.

Il faut que les terrains soient perméables pour éviter les catastrophes.

- Sécuriser la production et rénover les réseaux d'eau potable (fiche action 46b)

Les réseaux sont plutôt sains. Il faut maintenir le réseau dans la qualité qu'il est aujourd'hui avec quelques améliorations à apporter. Le but est de maîtriser les coûts.

La station à la Bastide va être réhabilitée. Des réflexions seront à mener pour gérer l'eau à l'avenir. Il faut rappeler que le SYTEPOL transporte de l'eau potable de Limoges jusqu'à Rochechouart. Mieux gérer la consommation d'eau pourra permettre de la partager avec plus de monde.

- Optimiser le traitement et rénover les réseaux d'eaux usées (fiche action 46c)

La station d'épuration (STEP) à Limoges est en cours de réfection (50 % des travaux ont été réalisés).

Il est précisé qu'une station de lavage pour les bus va être construite avec l'alimentation de 80 % en récupération d'eau et 20 % par la pluie.

Concernant l'amélioration de la gestion de l'assainissement, LM est en train de travailler avec les notaires pour rendre obligatoire les contrôles de raccordement des habitations aux réseaux.

Un membre souhaiterait savoir en dehors du projet au Mazeaud, s'il y avait d'autres projets ?

Il lui est répondu que des travaux vont être lancés dans les mois à venir aux abords de Beaune avec la mise en place d'une micro turbine.

